

## Instrument de coopération au développement (ICD)

<b>Cadre légal</b>	Règlement (UE) N° 233/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument de financement de la coopération au développement (ICD): <a href="http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_233_2014_cooperation_developpement_2014_2020.pdf">http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_233_2014_cooperation_developpement_2014_2020.pdf</a> Règlement (UE) N° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en oeuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure <a href="http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_236_2014_dispositions_communes_action_exterieure_2014_2020.pdf">http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_236_2014_dispositions_communes_action_exterieure_2014_2020.pdf</a>
<b>Durée programme</b>	2014-2020
<b>Budget</b>	19,66 milliards euros
<b>Objectifs généraux</b>	<p><b>Objectif général :</b> la coopération prévue par l'ICD a pour objectif premier la réduction et, à long terme, l'éradication de la pauvreté.</p> <p>A cette fin, l'Instrument de coopération au développement» (ICD) peut financer:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ des programmes <b>géographiques</b> visant à soutenir la coopération au développement avec les pays en développement qui figurent sur la liste des bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement (APD) établie par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, excepté avec : les pays Afrique-Caraïbes-Pacifiques (ACP) signataires de l'accord de Cotonou, les pays bénéficiant du Fonds européen de développement (FED), les pays bénéficiant d'un financement de l'Union au titre de l'instrument européen de voisinage (IEV) ou au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) ;</li> <li>❖ des programmes <b>thématiques</b> portant sur les biens publics mondiaux liés au développement et les défis qui les accompagnent, et soutenant les organisations de la société civile et les autorités locales dans les pays partenaires ;</li> <li>❖ un programme <b>panafricain</b> visant à soutenir le partenariat stratégique entre l'Union et l'Afrique, et ses modifications et les ajouts ultérieurs, pour couvrir les activités de nature transrégionale, continentale ou mondiale en Afrique et avec l'Afrique.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ favoriser un développement économique, social et environnemental durable;</li> <li>❖ consolider et soutenir la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et les principes du droit international applicables.</li> </ul>



**Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)**

Web: [www.europedirectplr.fr](http://www.europedirectplr.fr)  
Tel : (33) (0)4 68 05 38 84  
Mail: [contact@europe-direct.plr](mailto:contact@europe-direct.plr)  
Twitter : @EUROPEDIRECTPLR  
Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



<p>Mise en oeuvre du programme</p>	<p>L'aide de l'Union est mise en oeuvre au moyen de programmes géographiques, thématiques et africain :</p> <p><u>I- Domaines concernés par les programmes géographiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance:</b> droits de l'homme, démocratie et État de droit; égalité entre les hommes et les femmes, émancipation des femmes et égalité des chances pour les femmes; gestion du secteur public aux niveaux central et local; politique et administration fiscales; lutte contre la corruption; société civile et autorités locales; promotion et protection des droits des enfants.</li> <li>❖ <b>Croissance inclusive et durable au service du développement humain:</b> santé, éducation, protection sociale, emploi et culture; environnement des entreprises, intégration régionale et marchés mondiaux; agriculture durable; sécurité alimentaire et nutritionnelle; énergie durable; gestion des ressources naturelles, y compris les terres, les forêts et l'eau; changement climatique et environnement.</li> <li>❖ <b>Autres domaines:</b> migration et asile; établissement d'une corrélation entre l'assistance humanitaire et la coopération au développement; résilience et réduction des risques de catastrophes; développement et sécurité, y compris prévention des conflits.</li> </ul> <p><u>II- Deux programmes thématiques (complètent les programmes géographiques) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Programme concernant les <b>biens publics mondiaux et les défis</b> qui les accompagnent : environnement et changement climatique; énergie durable; développement humain, travail décent, justice sociale et culture; sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable; migration et asile.</li> <li>❖ Programme en faveur des <b>organisations de la société civile et des autorités locales</b> : soutenir les groupes de population vulnérables et marginalisés ; créer un environnement propice à la participation citoyenne et à l'action de la société civile ; faciliter un meilleur dialogue et une meilleure interaction entre les organisations de la société civile, les autorités locales et l'État ; sensibilisation de l'opinion publique aux questions de développement ; coordination et développement des capacités et renforcement institutionnel des réseaux de la société civile et des autorités locales.</li> </ul> <p><u>III- Programme panafricain :</u> paix et sécurité; gouvernance démocratique et droits de l'homme; commerce, intégration régionale et infrastructures (y compris les matières premières); Objectifs du Millénaire du Développement (OMD) et nouveaux objectifs de développement au niveau international pour l'après-2015; énergie; changement climatique et environnement; migrations, mobilité et emploi; science, société de l'information et espace; questions transversales.</p>
------------------------------------	---

Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)



Web: [www.europedirectplr.fr](http://www.europedirectplr.fr)  
Tel : (33) (0)4 68 05 38 84  
Mail: [contact@europe-direct.fr](mailto:contact@europe-direct.fr)  
Twitter : @EUROPEDIRECTPLR  
Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



Mise en oeuvre du programme (suite)	<p>L'assistance financière de l'Union peut être fournie au moyen des <b>types de financement</b> suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ subventions</li> <li>❖ marchés publics de services, de fournitures ou de travaux</li> <li>❖ appui budgétaire général ou sectoriel</li> <li>❖ contributions aux fonds fiduciaires créés par la Commission</li> <li>❖ instruments financiers tels que des prêts, des garanties, des participations ou quasi-participations, des investissements ou participations et des instruments de partage des risques, si possible sous la direction de la BEI ou de la BERD.</li> </ul> <p>Lorsqu'il est fait usage de l'un de ces types de financement, la <b>coopération</b> entre l'Union et ses partenaires peut, entre autres, <b>prendre les formes suivantes</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ accords triangulaires par lesquels l'Union coordonne, avec les pays tiers, l'assistance qu'elle accorde à un pays ou à une région partenaire</li> <li>❖ mesures de coopération administrative telles que jumelages entre institutions publiques, autorités locales, organismes publics nationaux ou entités de droit privé investies de missions de service public d'un État membre et ceux d'une région ou d'un pays partenaire, ainsi que mesures de coopération auxquelles participent des experts du secteur public détachés par les États membres et leurs autorités régionales et locales</li> <li>❖ contributions coûts mise en place, gestion partenariat public-privé</li> <li>❖ programmes d'appui aux politiques sectorielles, par lesquels l'Union fournit un appui au programme sectoriel d'un pays partenaire</li> <li>❖ bonifications d'intérêts</li> <li>❖ financement sous forme de subventions à des agences de l'Union.</li> </ul>
Appels à propositions	<p>Site Direction Générale « Développement et coopération » : <a href="https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome">https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome</a></p>
Documentation utile	<p>Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE : outil de travail unique, qui explique les procédures contractuelles s'appliquant à tous les contrats d'aide extérieure de l'UE financés par le budget général de l'Union européenne (Budget) et le 10ème Fonds européen de développement (FED) <a href="http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?locale=fr">http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?locale=fr</a></p> <p>Programme de travail annuel, par région, par pays, par thème : <a href="http://ec.europa.eu/europeaid/funding/about-funding/funding-instruments-programming/programming_en">http://ec.europa.eu/europeaid/funding/about-funding/funding-instruments-programming/programming_en</a></p>
Contact européen	<p>Office de Développement et Coopération (« Europeaid ») COMMISSION EUROPEENNE B-1049 Bruxelles Tél : +32-02-299.11.11 Web: <a href="http://ec.europa.eu/europeaid/">http://ec.europa.eu/europeaid/</a></p>
Contact national	<p>Ministère des affaires étrangères et du développement international <a href="http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/">http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/</a></p>
Contact Languedoc-Roussillon	<p>Pas de structure spécifique dédiée au programme dans toutes les régions. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune. <a href="http://ec.europa.eu/france/activite/information/europe_direct/carte-interactive_fr.htm">http://ec.europa.eu/france/activite/information/europe_direct/carte-interactive_fr.htm</a></p>
Date mise à jour	25 septembre 2014